

de la doctrine de Monroe et respecter le principe de non-intervention. Ce mouvement d'opinion s'est développé et le Président Roosevelt a repris ces principes à son compte.

166. L'Union soviétique se sert de la tribune de l'Organisation des Nations Unies pour propager ses idées. Ses délégations prononcent des discours longs et habiles, parce qu'elles savent que les Etats-Unis sont sensibles à la propagande. Mais elles ne devraient pas ignorer non plus que ce pays est sensible au droit, à la justice et à la morale, tout comme les pays des démocraties occidentales, et que, pour cette raison, la guerre ne pourra jamais être populaire, ne pourra jamais devenir une nécessité politique. Or, d'après la démocratie soviétique, la guerre se doit d'être une nécessité, parce que le jour où la démocratie soviétique sentira qu'il existe des difficultés dans les pays qui forment une ceinture autour du vrai *Politburo* — par exemple, dans cet immense océan qu'est la Chine — la défiance croîtra et il faudra intoxiquer les foules à l'aide de quelque nouveau mythe de suprématie nationale. Ainsi se créera un facteur inéluctable de guerre.

167. M. Belaúnde affirme qu'il a rarement assisté à une discussion comme celle qui se déroule, dans laquelle chaque délégation a prononcé un discours empreint de sincérité et de conviction. L'Union soviétique doit profiter de la leçon que lui donnent cinquante-trois pays, situés dans des régions si diverses du monde, dont les institutions politiques sont si différentes et les cultures ou expressions de culture si variées, et suivre uniquement ce que lui dicte sa conscience.

168. L'URSS doit en outre tenir compte du désir de paix qu'éprouvent ces pays. En votant contre le pacte proposé, toutes les délégations ont affirmé leur désir de voir se poursuivre les négociations, de voir maintenir ce remarquable mécanisme qu'est le système de consultations intergouvernementales, que le Nouveau Monde a donné à l'Ancien, pour lui témoigner sa reconnaissance de l'avoir créé et de lui avoir transmis sa civilisation.

169. Mais nul ne doit se croire infaillible. Les pays jeunes ne peuvent qu'exprimer à nouveau leurs aspirations, leurs angoisses ou, comme l'a dit Unamuno, "leur angoisse de paix".

170. M. GONZÁLEZ ALLENDES (Chili) propose de lever la séance.

171. Le PRÉSIDENT annonce que trois représentants désirent encore prendre la parole sur la question à l'ordre du jour: le représentant du Chili, le représentant du Brésil pour une explication de vote, et le représentant de l'URSS qui voudrait répondre à plusieurs observations des orateurs précédents.

172. Etant donné que plusieurs représentants, qui s'intéressent à certains des points non encore discutés de l'ordre du jour, voudraient partir le 2 décembre, le Président invite l'Assemblée à décider s'il y a lieu de lever la séance, ainsi que l'a proposé le représentant du Chili, ou s'il faut continuer le débat et procéder au vote.

Par 28 voix contre 10, avec 8 abstentions, il est décidé de lever la séance.

La séance est levée à 18 h. 25.

DEUX CENT SOIXANTE ET UNIÈME SEANCE PLENIERE

Tenue à Flushing Meadow, New-York, le jeudi 1er décembre 1949, à 10 h. 45.

Président: le général Carlos P. RÓMULO (Philippines).

Condamnation des préparatifs en vue d'une nouvelle guerre et conclusion d'un pacte à cinq pour le renforcement de la paix: rapport de la Première Commission (A/1150) (fin)

1. Avant d'expliquer le vote de sa délégation, M. OSTRIA GUTIÉRREZ (Bolivie) tient à procéder à une mise au point à propos de la déclaration faite par le représentant de la RSS de Biélorussie (260ème séance); celui-ci a affirmé que la Bolivie, sous la pression d'intérêts capitalistes des Etats-Unis, avait contracté aux Etats-Unis un emprunt auprès de la firme bancaire *Dillon, Read and Co.* en vue de faire la guerre au Paraguay; cette assertion est absolument inexacte. En effet, la Bolivie avait contracté l'emprunt en question bien des années avant la guerre du Chaco et le montant de cet emprunt a été affecté, dans sa totalité, à la construction de chemins de fer.

2. D'autre part, il est également faux et, de plus, absurde, de soutenir que ce sont les trusts des Etats-Unis qui ont poussé à la guerre en question; en effet, la véritable cause du conflit a été le litige territorial presque centenaire qui avait pour objet le Chaco; si la Bolivie a pu mener cette guerre, c'est grâce aux ressources

que lui ont procuré ses mines et à l'héroïque sacrifice de son peuple.

3. Une telle attitude, inspirée par l'idéal éternel de la patrie, doit évidemment être incompréhensible pour les représentants de pays sans volonté propre, tyrannisés et nourris d'idéologies fanatiques et périssables. Par bonheur, des allégations comme celles du représentant de la RSS de Biélorussie ne sauraient, ni changer la vérité historique, ni altérer l'amitié, aujourd'hui fraternelle, qui règne entre la Bolivie et le Paraguay; après la sanglante guerre du Chaco, ces pays se sont en effet élevés au-dessus de l'adversité et se sont réconciliés.

4. M. Ostria Gutiérrez répète ce que le représentant de la Bolivie a déjà déclaré explicitement à la Première Commission¹, à savoir: la délégation bolivienne considère comme inacceptable le projet de résolution de l'URSS relatif à la condamnation des préparatifs en vue d'une nouvelle guerre et la conclusion d'un pacte à cinq pour le renforcement de la paix (A/1149). En revanche, elle appuie une fois de plus le projet

¹ Pour la discussion sur ce sujet à la Première Commission, voir les *Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale*, Première Commission, 325ème à 337ème séances.

de résolution concernant les éléments essentiels de la paix, présenté par les Etats-Unis et le Royaume-Uni et adopté par la Première Commission; en effet, ce projet de résolution, non seulement réaffirme les principes établis par la Charte, mais offre en outre une garantie de paix et de sécurité aux petites nations; il garantit également que la liberté et l'indépendance des petites nations seront sauvegardées contre tout acte ou menace tendant à fomenter la guerre civile sur leur territoire et à enfreindre la volonté de leurs peuples.

5. La délégation bolivienne estime que l'idée que renferme le premier alinéa du paragraphe 3 du projet de résolution de l'Union soviétique se trouve exposée sous une forme plus précise, plus claire et plus complète dans le projet de résolution de la Première Commission; à son avis, chacun des deux projets de résolution soumis à l'Assemblée générale devrait être mis aux voix dans son ensemble et accepté ou rejeté dans sa totalité, car chacune de leurs dispositions considérée isolément peut prêter à équivoque et à confusion. La délégation bolivienne appuie le projet de résolution de la Première Commission et votera contre le projet de résolution de l'URSS.

6. M. SANTA CRUZ (Chili) affirme qu'au cours du débat qui a eu lieu à la Première Commission, tout comme au cours de la discussion qui s'est déroulée à l'Assemblée, l'Union soviétique a essuyé la plus grave des défaites qu'elle ait subies jusqu'ici à l'Organisation des Nations Unies. L'unanimité des cinquante-trois pays démocratiques a dénoncé les sectateurs de Moscou à la réprobation morale d'une opinion publique pacifique, mais vigilante.

7. Si l'on fait abstraction de la profession de foi stalinienne prononcée à la 258ème séance par le représentant de la Pologne, le débat n'a rien fait apparaître de nouveau. Au contraire, les délégations soviétiques et celles qui les appuient ont accusé une fois de plus les nations démocratiques d'emboîter le pas aux Etats-Unis et au Royaume-Uni pour préparer une guerre contre l'URSS; cette accusation, la Première Commission l'a déjà rejetée à une majorité écrasante.

8. Le représentant du Chili signale que ces délégations ont négligé de répondre à un certain nombre d'accusations qu'il va reprendre:

i) L'URSS a agrandi son territoire en annexant la Lituanie, l'Estonie, la Lettonie, ainsi qu'une partie de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de la Roumanie et envisage de poursuivre son expansion vers l'ouest à travers l'Allemagne orientale et la Yougoslavie;

ii) Elle a imposé à la Pologne, à la Tchécoslovaquie, à la Roumanie, à la Bulgarie, à la Hongrie et à l'Albanie des gouvernements communistes à sa dévotion;

iii) Elle a fomenté et financé la guerre civile en Grèce;

iv) Elle a tenu Berlin bloqué et a imposé un gouvernement fantoche de communistes allemands, formés et dressés à Moscou;

v) Elle a déclaré une guerre idéologique à la Yougoslavie et a mobilisé les Etats qui sont ses vassaux afin d'établir autour de ce pays un blocus économique, politique et militaire;

vi) Elle a violé les traités conclus avec la Chine et s'est emparée de la Mongolie, de la Mandchourie et d'une partie de la Chine, par l'intermédiaire du parti communiste chinois;

vii) Elle a empêché la formation d'une Corée unifiée et indépendante;

viii) Elle aide, par divers moyens et notamment par des subsides, le mouvement communiste en Birmanie, en Indochine, en Indonésie et en Malaisie;

ix) Elle a saboté la reconstruction de l'Europe en prenant position contre le Plan Marshall et en refusant de collaborer avec les autres pays;

x) Elle inspire la lutte que les divers partis communistes mènent contre le développement économique des pays insuffisamment industrialisés, et cela pour empêcher que l'instauration de meilleures conditions de vie dans ces pays ne fassent s'évanouir à tout jamais les chances de succès de la propagande soviétique en Amérique latine, dans le Moyen-Orient, en Afrique et en Asie;

xi) Elle ne demeure dans l'Organisation des Nations Unies que pour se servir de sa tribune comme d'un foyer de propagande; mais elle refuse de collaborer avec toutes les institutions spécialisées, comme de s'associer à la plupart des résolutions qu'adopte l'Assemblée générale;

xii) Elle s'est écartée du monde civilisé; elle interdit à ses ressortissants d'épouser des personnes de nationalité étrangère et retient à l'intérieur de ses frontières des hommes et des femmes qui ont antérieurement épousé des étrangères ou des étrangers;

xiii) Elle entretient une armée de beaucoup supérieure aux besoins normaux du temps de paix.

9. M. Santa Cruz rappelle ensuite que la délégation chilienne a accusé l'URSS de mettre la paix en danger du fait de sa politique extérieure à deux faces, dont l'une est le mouvement communiste international. Les journaux de la veille ont publié les décisions de la troisième session du Kominform, lesquelles reproduisent exactement les assertions et les injures des délégations soviétiques, les mêmes que diffusent les partis communistes soviétiques du monde entier.

10. Le représentant du Chili estime que les nations non communistes sont continuellement sous le coup de la menace d'une agression éventuelle de l'URSS et souffrent à l'intérieur de leur territoire de l'action antinationale ordonnée par le Kominform. Il considère que c'est l'une des missions de l'Organisation des Nations Unies que de conjurer le péril communiste.

11. Il ne suffit pas que la Première Commission ait adopté — comme le fera sans aucun doute aussi l'Assemblée générale — un projet de résolution qui proclame à nouveau les principes fondamentaux que les Etats doivent respecter dans la vie internationale pour assurer la sauvegarde de la paix. Il faut maintenant rechercher les moyens de gagner la paix. Pour contrebattre les plans d'agression de l'URSS et ses visées impérialistes, diverses mesures ont été prises, parmi lesquelles figurent des accords de sécurité collective, notamment le Traité de l'Atlantique nord; mais d'autres mesures encore sont nécessaires, car ces traités destinés à assurer la sécurité

ne concernent que le danger extérieur et ne tiennent pas compte des mouvements communistes intérieurs qui sont au service du Kominform.

12. M. Santa Cruz estime qu'il est nécessaire de veiller à l'unité nationale à l'intérieur des pays démocratiques et d'interdire sur le territoire de ceux-ci un mouvement qui prête serment d'allégeance au Kominform et qui règle sa conduite sur les intérêts de l'Union soviétique. Il pense que la lutte contre les partis rattachés au Kominform est l'une des conditions essentielles du maintien de la paix et doit être l'une des répliques à donner au défi que constituent les décisions récemment prises par le Kominform à sa troisième session. Lorsque l'URSS a prononcé la dissolution de la Troisième Internationale, on a eu l'impression qu'elle libérerait les partis communistes de leur vassalité vis-à-vis de Moscou. En réalité, cette décision avait été prise parce que l'imminence du danger l'imposait. Mais si l'URSS n'est pas disposée à agir de même à l'égard du Kominform en 1949, il faut que les démocraties mettent fin à l'activité soviétique sur leurs territoires, comme l'a fait le Chili, qui a éprouvé les effets de l'action communiste, mais qui a perçu le danger à temps. Le Chili, en vertu de décisions de son Parlement libre, de ses tribunaux autonomes et indépendants, et, par la suite, grâce à l'action de son gouvernement démocratique, a dénié au parti communiste soviétique le droit de participer à la conduite des affaires publiques; il a agi de même à l'égard de tous les groupes et organisations antidémocratiques. Il leur a également dénié le droit de faire de la propagande contre la démocratie et contre la nation. Le représentant du Chili déclare que telle est sa réponse au représentant de la Pologne, qui a pris la liberté de mettre en doute le caractère démocratique du régime sous lequel vit le Chili depuis cent vingt ans.

13. M. Santa Cruz insiste sur la nécessité d'adopter les mesures de sécurité qui contribueront à faire de la démocratie une réalité indéniable. Il rappelle l'expérience de la lutte contre le nazisme; si l'idéal d'une vie libre rallia alors l'humanité entière, ce n'était pas pour assurer la défense du système de gouvernement qui est celui de l'URSS. Les communistes soviétiques parurent alors respecter la démocratie internationale: ils prononcèrent la dissolution du Komintern à caractère agressif et, dans tous les pays, ils laissèrent les partis communistes libres de venir en aide à la démocratie. C'était la seule façon d'agir pour permettre aux pays démocratiques de vivre côte à côte avec des pays qui ne l'étaient pas.

14. La situation actuelle rappelle le prologue de la dernière guerre. Les nations démocratiques se trouvent dans la nécessité vitale de lutter pour leur idéal de vie libre et de s'opposer à l'expansion du communisme soviétique en lui opposant une autre conception de la vie et une autre philosophie propre à favoriser le progrès économique et social, ainsi que le bien-être des populations. Cette situation leur crée de grandes responsabilités: en premier lieu, l'obligation de coopérer et de collaborer dans tous les domaines.

15. Sur ce terrain, les pays démocratiques ont remporté de grandes victoires. Ils ont renforcé l'action de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées à cet effet; ils ont mis

en œuvre un plan tel que le Plan Marshall et ont mis en train une entreprise telle que l'aide à la Grèce, à la Turquie et aux diverses régions insuffisamment développées, aide fondée sur des programmes d'assistance technique et financière. On ne saurait nier qu'il existe un esprit nouveau de collaboration internationale.

16. L'URSS n'a pas coopéré à ces réalisations. Son gouvernement et les partis communistes soviétiques n'ont pu cependant affaiblir l'Organisation des Nations Unies ni empêcher le succès de ces réalisations. Le sabotage soviétique n'a pas réussi à faire échec au Plan Marshall ni aux premières mesures prises en vue de favoriser le développement économique et le bien-être social des régions moins privilégiées du monde. Ce double échec de l'Union soviétique doit faire réfléchir profondément son gouvernement.

17. La collaboration internationale est le seul moyen réel de lutter pour la paix. Il faut développer au maximum cette collaboration, encore insuffisante. L'URSS joue la carte de l'expansionnisme et le temps joue en sa faveur et il y a encore de nombreux problèmes angoissants sans solution. Les pays démocratiques doivent remporter la lutte contre le temps, réduire les délais dans la mesure où la gravité de la situation l'impose, empêcher le communisme soviétique de semer la confusion parmi eux; pour cela, il est indispensable d'étendre la collaboration internationale et de la rendre efficace et opportune.

18. A l'heure actuelle, sur le plan économique, cette collaboration s'effectue, selon les principes de la Charte et les nécessités de la paix, au profit des habitants des régions intéressées. Ainsi se transforment les idées et les préjugés classiques. La souveraineté d'un pays n'est pas lésée du fait que ce pays reçoit l'aide économique d'une nation plus puissante, à moins que cette aide ne lui soit accordée en vue seulement d'obtenir des avantages d'ordre politique, ou qu'elle soit contraire aux intérêts des habitants du pays assisté. Aucun pays ne peut non plus se sentir lésé dans sa souveraineté parce qu'il existe encore dans ce pays des capitaux étrangers investis selon des modalités qui correspondent à une époque révolue, si ce pays sait défendre sa souveraineté et si, surtout, le pays d'où proviennent les capitaux respecte les principes de la Charte et de la politique de bon voisinage. Tel est le cas du Chili, à la souveraineté duquel a cru bon de faire allusion le représentant de l'URSS lors de son intervention (257ème séance). Tel est également le cas de bien d'autres pays de l'Amérique latine, qui n'ont pas besoin de protecteurs intéressés pour défendre leur souveraineté.

19. Le représentant du Chili ne doute pas qu'il faille aller plus loin et tenter de modifier davantage encore la façon dont les démocraties envisagent leur responsabilité commune en ce qui concerne la solution des problèmes économiques et sociaux en vue de créer les conditions nécessaires au maintien de la paix. Tout système de coopération internationale tendant au développement économique d'un pays donné serait anormal si la population de ce pays ne participe pas, elle aussi, aux bénéfices produits par ses propres richesses. Il faut renforcer l'idée de l'association de tous ces pays en vue de la meilleure exploitation de leurs ressources naturelles, sans pour cela qu'ils cessent de se préoccuper de leurs obli-

gations en fonction de leur responsabilité collective.

20. La gravité de la lutte pour la défense de la démocratie et de la paix pose des problèmes inconnus jusqu'ici et qui en conséquence se heurtent, pour commencer, à de la résistance. Cependant, ces idées devront prendre corps et l'indépendance économique de tous les pays, dans le cadre d'un système harmonieux de commerce et d'échanges, devra se développer à un rythme accéléré pour le bien de la démocratie commune et de la paix.

21. Avec ou sans l'URSS, la paix existera dans la mesure où la démocratie deviendra toujours plus réellement démocratique.

22. M. PEARSON (Canada) fait remarquer que le débat sur la question à l'étude a porté sur les sujets les plus variés, touchant au domaine de l'histoire, de la philosophie et de la politique. On a approfondi le dogme communiste, on a exploré le dédale de la politique extérieure de l'Union soviétique, interprétée par l'URSS elle-même. On a entendu une fois de plus la critique communiste habituelle, peu convaincante, du système social, économique et politique du monde non communiste. On a naturellement entendu les accusations bien connues suivant lesquelles ceux qui n'acceptent pas ces critiques sont des ignorants, des calomniateurs professionnels, des radoteurs, et ainsi de suite. Tant à l'Assemblée qu'à la Première Commission, le débat a été très confus. Sans doute cette confusion résulte en partie d'un effort délibéré pour semer la confusion, mais elle résulte aussi du fait que les représentants communistes ont fait à l'Assemblée des déclarations remplies de contradictions et d'inconséquences.

23. Ainsi, l'Assemblée a entendu M. Vychinsky condamner le Pacte Briand-Kellog comme étant inutile et, en même temps, il demandait, en termes encore plus généraux et plus imprécis que ceux employés il y a vingt ans, que les cinq grandes Puissances adoptent un nouveau pacte. Marx a prophétisé, a rappelé M. Vychinsky, que le système capitaliste provoque inévitablement des crises qui, elles-mêmes, provoquent inévitablement la guerre; et M. Vychinsky a ajouté que l'histoire a démontré l'exactitude de cette prophétie. Pourtant, à une autre occasion, M. Vychinsky, parlant de l'avenir du monde non communiste, a dit qu'il n'était pas prophète et que Marx, non plus, ne l'était pas. A de nombreuses reprises, M. Vychinsky s'est donné beaucoup de peine pour prouver que le parti communiste ne croit pas que le recours à la force et à la violence soit indispensable pour amener les changements d'ordre social et politique qu'il attend. Cependant, à d'autres occasions, il a déclaré que, dans le Royaume-Uni comme aux Etats-Unis, la condition préalable d'une révolution populaire était la destruction du régime gouvernemental institué dans ces pays avant la première guerre mondiale. Or, malgré ces paroles et autres paroles du même genre prononcées par les chefs communistes actuels, malgré les discours violents et belliqueux du Kominform, notamment contre le Gouvernement yougoslave, M. Vychinsky demande à l'Assemblée de croire au caractère pacifique du communisme révolutionnaire soviétique. Bien entendu, l'Assemblée n'y croit pas et ne se laisse pas prendre au piège, pas plus d'ailleurs que les

peuples du monde entier, sauf ceux dont l'esprit et l'âme ont été intoxiqués par la propagande gouvernementale qui les empêche de se procurer des renseignements à d'autres sources que les sources officielles, et qui peut même modifier à son gré pour la consommation intérieure le texte des discours prononcés à l'Assemblée par le Ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique.

24. Les délégations communistes ont accusé certains représentants — dont M. Pearson — de chercher à détourner l'attention des intentions pacifiques de l'Union soviétique en soulevant des questions qui jettent la confusion et qui sont sans rapport avec les problèmes à l'étude. Lorsqu'une question les embarrasse, les communistes peuvent toujours dire qu'elle est sans rapport avec le sujet, comme ils peuvent dire d'une citation gênante qu'elle est séparée de son contexte. On pourrait se demander quelles questions, de l'avis de M. Vychinsky, sont pertinentes, et quelles idées cohérentes, les heures pendant lesquelles les membres des délégations communistes sont intervenus dans le débat, ont permis de dégager. Que désirent M. Vychinsky et ses amis? Ils semblent désirer que l'Assemblée générale stigmatise les Etats-Unis et le Royaume-Uni comme fauteurs de guerre; puis que ces Etats, ainsi flétris, concluent avec l'Union soviétique un pacte de non-agression et que, touchés par cette attitude magnanime, ils décident, ainsi que les autres pays démocratiques, de désarmer, sans garantie satisfaisante de la part du pays le plus armé du monde et sans assurances que ce pays appliquera des mesures de désarmement analogues et coopérera sincèrement à combler l'abîme qui divise le monde.

25. On a tant de fois montré que ce genre de propagande en faveur du désarmement était une manœuvre non seulement inefficace, mais dangereuse pour la paix, qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter. Cette idée n'a jamais été mieux mise en lumière que dans l'histoire officielle de la diplomatie, qui a été publiée en URSS en 1945. A ce sujet, M. Pearson cite un passage dans lequel il est dit que l'idée du désarmement a été, de temps immémorial, un des moyens les plus volontiers employés en diplomatie pour dissimuler les motifs véritables et les plans des gouvernements qui se découvrent subitement une vocation pacifique.

26. Pour essayer de retirer un profit durable du débat, long et pénible, qui s'est déroulé, M. Pearson attire l'attention de l'Assemblée sur deux ou trois points qui s'en dégagent et qui laissent entrevoir quelles mesures pratiques on pourrait prendre pour aider à rétablir la confiance dont le monde a si grand besoin.

27. Dans une de ses premières interventions, à la Première Commission, M. Vychinsky a parlé de l'allusion que M. Pearson avait faite au développement, dans l'est de l'Europe, de ce qu'il avait appelé le nouvel impérialisme et accusé ce dernier de chercher à jeter la confusion dans le débat. Toutefois, si M. Vychinsky désire réellement contribuer au maintien de la paix, il devrait chercher à persuader son gouvernement d'accorder quelque attention à la crainte que ce nouvel impérialisme a fait naître dans le monde, ainsi qu'à l'inquiétude profonde et généralisée que les méthodes adoptées par l'Union soviétique pour étendre son influence et les menaces à la paix résultant de l'application de ces méthodes ont

provoquée. La sphère d'influence de l'Union soviétique, le nouvel empire soviétique, peut-on dire, s'étend à de nombreux pays qui avaient autrefois un gouvernement libre, à savoir: la Finlande, l'Estonie, la Lituanie, la Pologne et la Roumanie. Jamais les discours exaltés des représentants de l'URSS ou de la RSS d'Ukraine ne pourront convaincre M. Pearson que ces peuples ont confié leurs destinées et leurs personnes à l'Union soviétique de leur plein gré et avec confiance. Le fait que le Gouvernement de l'URSS a jugé nécessaire de couper tout contact normal entre les habitants de ces territoires et ceux des autres pays et de déformer les renseignements concernant les autres peuples en vue de provoquer le désaccord et la crainte constitue, pour M. Pearson, une preuve évidente du contraire.

28. Les méthodes utilisées pour créer et maintenir la sphère d'influence soviétique en ont fait une des régions du monde les plus instables, les plus troublées et les plus explosives. C'est pour la paix un grave danger, dont les signes apparaissent chaque jour. Des milliers d'habitants des pays baltes ont été chassés de chez eux; un maréchal de l'URSS est devenu Ministre de la défense nationale de Pologne; le chef de l'Eglise hongroise a été jeté en prison; un Ministre communiste des affaires étrangères de Hongrie a été pendu pour haute trahison; le Gouvernement tchécoslovaque s'est vu contraint de persécuter les classes moyennes de son pays. Les Gouvernements communistes de Bulgarie et de Roumanie sont en proie à la discorde intérieure, et le peuple albanais est entraîné dans une crise économique qui menace chaque jour son existence même. Pour compléter le tableau, le peuple yougoslave a dû jeter sa vie même dans la balance lorsqu'il s'est efforcé, tout seul, de se libérer du joug de l'URSS.

29. Telle est l'effrayante situation, et M. Pearson espère sincèrement et fermement que le Gouvernement de l'URSS, à titre de contribution à la paix du monde, abandonnera sa politique d'intervention agressive dans les affaires des autres pays. Dans d'autres parties du monde, les peuples conquièrent leur liberté par un processus d'adaptation et de négociation. Si l'Union soviétique relâchait son emprise sur les peuples qui habitent ses frontières, afin de leur permettre d'élaborer librement leurs relations avec leurs grands voisins, le monde entier respirerait plus facilement. Le monde ne doit pas être précipité dans la guerre une troisième fois à cause d'une crise dans les Balkans ou dans les pays situés aux frontières de l'URSS.

30. Il y a d'autres mesures pratiques qui permettraient de diminuer quelque peu la crainte de la guerre. Mais M. Pearson n'est pas certain que M. Vychinsky croie réellement à la possibilité d'organiser la paix, car il a affirmé à plusieurs reprises sa conviction que le reste du monde était décidé à faire la guerre à l'Union soviétique. Si M. Vychinsky croit vraiment que les cinquante-quatre Etats qui ont refusé de voter pour son projet de résolution à la Première Commission se préparent à attaquer son pays, on peut douter que ces Etats puissent faire ou dire quoi que ce soit pour calmer son inquiétude. En dépit de tout ce que M. Vychinsky a dit sur le désarmement, il ne semble même pas croire que le désarmement améliorerait sensiblement la situation. C'est ainsi qu'en parlant de l'Islande, qu'il considère comme

une menace pour l'Union soviétique bien que ce pays soit complètement désarmé, il a déclaré que les préparatifs militaires ou l'absence de ces préparatifs n'ont pas nécessairement une relation quelconque avec les noirs desseins qui font l'objet de ses craintes. La conclusion à en tirer est que M. Vychinsky croit son pays menacé quoi que l'on dise et quoi que l'on fasse.

31. Heureusement, M. Vychinsky n'est pas toujours aussi décourageant. A d'autres occasions, il semble qu'il ait laissé entendre que la position de l'Union soviétique pourrait être souple et même conciliante. C'est ainsi qu'à un certain moment de la discussion il a invité l'Assemblée à regarder en face toutes les divergences d'opinions et à continuer de rechercher la route qui mène à la coopération et à la solution des différends.

32. A un autre moment, M. Kisselev, représentant de la RSS de Biélorussie, a déclaré que Marx et Lénine croyaient à la possibilité de relations amicales et de bon voisinage entre les Etats communistes et les pays capitalistes en général, et les Etats-Unis et le Royaume-Uni en particulier. M. Kisselev a cité, à l'appui de ses dires, le maréchal Staline, qui a déclaré que l'URSS est pour la paix et le renforcement des relations économiques et commerciales avec tous les pays.

33. Voilà le genre de propositions que la délégation canadienne comprend et approuve. Elle est prête à négocier avec M. Vychinsky et ses collègues aussi souvent qu'il le faudra, à condition qu'ils croient réellement que de ces discussions peut sortir un arrangement solide et honnête. Toutefois, un tel règlement n'est possible que si les deux parties sont prêtes à concilier leurs points de vue en cas de besoin, à rédiger l'accord intervenu en termes simples et précis, à appliquer ses dispositions de bonne foi et à considérer ensuite la question comme réglée.

34. On peut admettre que M. Vychinsky a parlé sincèrement lorsqu'il a indiqué que son gouvernement était disposé à s'engager dans la voie des négociations, qui est celle qui permet le règlement des problèmes internationaux, et à la suivre patiemment et résolument jusqu'au bout. C'est là une bonne nouvelle, qui revêtira plus d'importance pour le monde que n'en auraient n'importe combien de pactes à cinq, car cela permettra aux Nations Unies de se mettre en devoir de résoudre les nombreux problèmes qui sont en suspens depuis la fin de la guerre. L'élément le plus dangereux de la situation présente est que les nations pourraient être amenées à penser qu'il est vain de tenter un tel effort. En même temps, le développement de l'histoire ajoute des complications nouvelles à ces problèmes, en laissant se durcir certains moules qu'il faudra modifier, en donnant un caractère permanent à certaines situations que l'on s'accorde à considérer comme provisoires. Ces problèmes se posent sur tous les points de la périphérie de la sphère d'influence de l'Union soviétique et pour toutes les questions importantes. On ne saurait les résoudre qu'au prix de concessions mutuelles. De l'avis de M. Pearson, la plus utile contribution que M. Vychinsky et son gouvernement pourraient apporter au maintien de la paix serait de présenter des propositions pratiques dont ils penseraient en toute sincérité qu'elles sont susceptibles de fournir un point de départ pour des négociations raisonnables en vue

du règlement de n'importe lequel de ces problèmes qui sont en suspens. Si l'on pouvait régler, ne fût-ce qu'un seul d'entre eux, la tension des relations internationales diminuerait et les objectifs pacifiques que M. Vychinsky a proclamés avec tant d'éclats de voix ne seraient plus inaccessibles.

35. Ce qui fait défaut, c'est la confiance mutuelle. M. Pearson ne s'imagine pas qu'un climat de confiance puisse être rétabli seulement, ni même principalement, par des paroles; il estime toutefois que tous auraient avantage à étudier les déclarations qui ont été faites au cours du débat. A la suite de l'étude qu'il en a faite lui-même jusqu'ici, il a été surpris de constater que M. Vychinsky et ses collègues semblaient être toujours sous l'obsession de leurs anciennes craintes d'encerclement et d'intervention étrangère. A un certain moment, M. Vychinsky a déclaré, en manifestant un grand enthousiasme, que 600 millions de personnes, de par le monde, partageaient ses vues. M. Pearson présume que le représentant de l'URSS est arrivé à ce chiffre en ajoutant aux 200 millions d'habitants de l'Union soviétique et des pays avoisinants d'Europe les 400 millions de Chinois qu'il réclame actuellement comme faisant partie du monde communiste. Le temps seul pourra montrer si les Chinois sont des adeptes aussi zélés que le suppose M. Vychinsky, mais, après tout, le représentant de l'URSS a bien le droit de tirer des circonstances actuelles tout le réconfort qu'il peut y trouver. Etant donné que c'est de cette manière qu'il est parvenu à son total de 600 millions, on peut en conclure qu'il considère tous les pays situés en dehors de l'espace indiqué comme hostiles à l'Union soviétique. M. Pearson peut toutefois lui donner l'assurance que le peuple de l'URSS compte des amis dans le monde libre, non seulement des amis communistes, mais des amis de toutes sortes qui admirent le courage et la ressource de ce peuple et qui désirent sincèrement vivre en paix avec lui, sur la base de la tolérance et du respect mutuels. Certes, il est vrai qu'il y a eu des interventions étrangères dans l'histoire de la Russie, mais il y a fort longtemps que ce phénomène a disparu. M. Vychinsky n'a vraiment nul besoin d'effrayer son peuple en évoquant ce fantôme.

36. Quant à l'encerclement, les chefs de l'Union soviétique, dont le pouvoir est plus grand qu'il ne l'a jamais été au cours de l'histoire de la Russie, ne peuvent certainement en éprouver réellement aucune crainte. Sans doute, M. Vychinsky en parle-t-il simplement dans le but d'impressionner le peuple de son pays et étant donné le désir des cercles dirigeants de l'Union soviétique de maintenir ce peuple uni, même s'il faut, pour arriver à cette fin, fabriquer de toutes pièces des motifs de crainte et de méfiance. C'est là un vieux stratagème souvent rencontré dans l'histoire. Cependant, M. Pearson ne peut croire que cet état d'esprit doive nécessairement persister. Les représentants de l'Union soviétique ont beaucoup parlé des grands progrès réalisés dans leur pays. Si ce qu'ils disent est exact, il faut espérer que M. Vychinsky et ses collègues penseront bientôt qu'ils peuvent cesser de raconter à leur peuple que le reste du monde est décidé à le détruire, et qu'ils perdront un jour l'habitude d'extraire de la presse libre de l'Occident des histoires et des nouvelles à faire dresser les cheveux sur la tête, pour les citer dans les discours qu'ils prononcent

devant les Nations Unies et pour faire de la propagande dans leur pays, afin d'exciter et d'effrayer leurs concitoyens qui n'ont aucun moyen de vérifier l'exactitude ou l'importance de ces nouvelles.

37. En terminant, M. Pearson rappelle que M. Vychinsky a déclaré au cours du débat qu'il pensait possible de trouver un terrain d'entente. Cette affirmation, que l'on retrouve dans de nombreux discours prononcés par les représentants de l'URSS et par les membres des délégations communistes, donne un certain espoir à l'Assemblée générale. Si telle est réellement la pensée de ces orateurs et celle de leurs gouvernements, le reste du monde y répondra avec empressement. Cependant, il importe que des faits viennent démontrer la sincérité de cette affirmation et que les principes dont il est question soient appliqués à la solution des problèmes qui intéressent les uns et les autres. Le Canada est disposé à accepter cette épreuve et il demande aux autres pays de l'accepter. Mais le projet de résolution accusateur déposé par l'Union soviétique devant l'Assemblée générale et les discours violents qui ont été prononcés pour le soutenir ne sont guère une preuve encourageante de la bonne volonté de l'URSS.

38. M. Pearson demande surtout à ce pays d'empêcher le Kominform de s'employer à renverser par la force les gouvernements et institutions des autres pays, et il rappelle à M. Vychinsky qu'il a déclaré lui-même au cours du débat que toute intervention idéologique conduisait fatalement à une intervention militaire. Cette déclaration est parfaitement exacte et exprime la plus grave menace qui existe contre la paix. Le projet de résolution de la Première Commission énonce des principes qui, s'ils sont appliqués, doivent amoindrir cette menace; c'est pourquoi la délégation du Canada votera pour ce projet de résolution.

39. Le PRÉSIDENT expose que, bien que la liste des orateurs soit close, le représentant de l'Union soviétique lui a demandé de lui accorder le droit de répondre. En conséquence, conformément à l'article 66 du règlement intérieur, le Président donne la parole au représentant de l'URSS.

40. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) répond au représentant du Royaume-Uni qui, dans son intervention (259ème séance) a affirmé que l'Union soviétique se refusait à toute coopération en ce qui concerne la réduction des forces armées et des armements. Il fait remarquer qu'il est permis de douter que les travaux de la Commission dite des armements de type classique aient une relation quelconque avec le problème de la réduction des armements. En fait, cette Commission ne s'occupe que de ce qu'elle appelle la réglementation des armements. M. McNeil a donc déformé les faits et ce n'est pas la première fois qu'il agit ainsi. L'Union soviétique n'a pas refusé de prendre part aux travaux de cette Commission, mais elle a mis une condition à son acceptation; elle a demandé que les informations en question portent également sur les armes atomiques. Cela ressort nettement du projet de résolution que l'URSS a présenté à la Commission politique spéciale. Mais

¹ Voir les Comptes rendus officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Commission politique spéciale, 40ème séance.

la Commission a repoussé la demande de M. Vychinsky parce qu'elle ne convenait pas aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

41. M. McNeil a reproché également à M. Vychinsky de ne pas avoir répondu à la question qu'il avait posée au représentant de l'URSS en lui demandant si la révolution au Royaume-Uni serait pacifique ou violente. M. Vychinsky ne s'est pas engagé à agir comme conseiller de M. McNeil en la matière. Il n'a même pas assuré l'obligation de répondre aux questions que M. McNeil pourrait se poser. Enfin, M. Vychinsky n'a jamais prétendu être un prophète. M. McNeil devrait réfléchir lui-même à cette question et grâce à ses conseillers il trouvera certainement une réponse.

42. Le représentant de la Norvège a déclaré (259ème séance) que l'Union soviétique se trouve complètement isolée. C'est là une déclaration assez bizarre de la part du Ministre des affaires étrangères d'un pays limitrophe de l'URSS. M. Lange aurait dû comprendre que sa déclaration ne correspond pas à la réalité. La délégation de l'URSS a produit nombre de preuves contre une assertion de ce genre et aucune de ces preuves n'a été réfutée. M. Lange a déclaré, avec pathos, que tous étaient las de cette propagande. M. Vychinsky se permet de demander à M. Lange quelle propagande il avait en vue: était-ce la propagande pour la paix ou la propagande contre la paix? La propagande pour la paix ne saurait jamais lasser les vrais partisans de la paix mondiale. Par contre, elle lasse et même elle chagrine fort les partisans de la guerre, les fauteurs de guerre qui en arrivent même à de véritables états d'hystérie, comme il est apparu au cours des discussions à l'Organisation des Nations Unies et notamment à la Première Commission.

43. Le représentant de la Yougoslavie, dans son intervention (260ème séance), a répété les calomnies qu'il avait déjà lancées il y a deux mois, lors de sa première intervention à l'Assemblée générale (228ème séance). Il y aurait divergence, a-t-il dit, entre ce que l'URSS affirme et ce qu'elle fait. M. Vychinsky peut assurer à toutes les délégations, y compris la délégation de la Yougoslavie, que tel n'est pas le cas. Le représentant yougoslave a prétendu que M. Vychinsky n'a pas donné réponse aux questions posées par sa délégation. Mais des questions ont-elles été posées? Peut-on qualifier de questions le bredouillis que l'on entendait à la Première Commission? L'un des représentants semble avoir prononcé un discours pour démontrer que Tito n'était pas un espion au service d'une Puissance étrangère. Un autre s'est contenté de déverser des calomnies sur l'Union soviétique, sur le pays du socialisme. Le représentant de la Yougoslavie, ou plutôt du groupe yougoslave, a même parlé en mauvais termes du Traité soviéto-yougoslave du 5 avril 1941, alors que ce noble acte du Gouvernement de l'URSS avait constitué en son temps un avertissement aux bandits hitlériens, leur avait signifié qu'ils trouveraient en la personne de l'Union soviétique un vengeur sévère de leurs crimes. Et voilà qu'aujourd'hui ce représentant se présente à la tribune de l'Assemblée générale et qu'il se pare de l'étiquette du marxisme pour déverser des torrents de calomnies et de provocations sur l'URSS et les pays de démocratie populaire. Bien plus, il prétend que le représentant de l'URSS doit

donner réponse à on ne sait quelle question. Il est tout à fait clair qu'il a oublié ce que la délégation de l'Union soviétique a déclaré, il y a déjà longtemps, à savoir qu'avec des individus de ce genre, elle n'a pas l'intention d'entrer en discussion.

44. Les représentants de certains Gouvernements tels que l'Equateur et le Liban n'ont pas hésité à demander à l'URSS de changer sa politique extérieure. Voudraient-ils donc que l'URSS change cette politique qui ne s'inspire que d'un ardent désir de paix?

45. Le représentant de l'Equateur, dans son intervention (260ème séance), a tenté de présenter les choses comme suit: pendant la deuxième guerre mondiale, l'URSS s'est trouvée forcée de coopérer avec les autres gouvernements; elle a en effet coopéré en versant le sang de son peuple dans la guerre contre les bandits hitlériens, en supportant sur ses épaules tout le poids d'une guerre sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Mais, a-t-il ajouté, depuis la fin de la guerre, l'esprit de coopération est en train de disparaître en URSS.

46. La guerre a pris fin, l'ennemi est écrasé, grâce principalement aux efforts de l'Union soviétique. Apparemment, la coopération de l'Union soviétique n'est plus aussi indispensable. Mais pour justifier cette position il faut, envers et contre tous les faits, accuser l'Union soviétique. Il se trouvera toujours des orateurs pour présenter ce point de vue.

47. Le représentant de l'Equateur est mécontent de voir que le projet de résolution de l'URSS appelle les choses par leur nom; il appelle par leur nom les incitateurs à la guerre et les organisateurs d'une nouvelle guerre. A ses yeux cela constitue une insulte et un défi. Que voudrait-il donc? Les généraux, les amiraux, les ministres des Etats-Unis et du Royaume-Uni menacent chaque jour de déclencher une nouvelle guerre, d'anéantir la population des villes et des villages soviétiques, de détruire les usines, les écoles, les hôpitaux, l'économie, la culture de l'URSS. La délégation de l'URSS dénonce ces plans barbares et demande qu'on condamne leurs auteurs, qu'on mette fin à leurs activités contraires à la paix, contraires aux intérêts de l'humanité tout entière. Et voilà l'attitude qui déplaît aux représentants de l'Equateur et de l'Uruguay.

48. L'on a dit également que le projet de l'URSS n'était pas opportun, car le monde traversait une crise de confiance. Or, c'est précisément pour cela que ce projet est particulièrement important. Si les relations n'étaient pas tendues entre les Puissances partagées en deux camps, il n'y aurait peut-être pas besoin de mesure telle que la signature d'un pacte pour le renforcement de la paix. Ceux qui raisonnent autrement font abstraction de toute logique.

49. Le représentant de l'Equateur, se référant aux pratiques de la diplomatie bourgeoise, s'est permis d'attribuer à la diplomatie de l'URSS des qualités du même genre. C'est ainsi, tout au moins, que M. Vychinsky a compris son intervention. L'exemple du représentant de l'Equateur a également séduit le représentant du Canada. M. Vychinsky s'arrêtera quelque peu sur cette question.

50. Il présentera quelques faits. Il ne les tirera pas de l'histoire de la diplomatie que certains ont parcourue rapidement et sans attention, sans d'ailleurs comprendre certains de ses passages. Ils n'ont pas compris qu'en dévoilant les méthodes de la diplomatie bourgeoise, les professeurs soviétiques dont le représentant de l'Equateur a parlé dénoient ces procédés, enseignent à ne pas les suivre. Maintenant on tente de retourner ces faits contre l'URSS elle-même. Il n'y a qu'une explication : ceux qui ont parcouru le livre l'ont mal compris.

51. M. Vychinsky ne peut, en raison du peu de temps dont il dispose, s'étendre plus longuement sur ce sujet. Il se permettra cependant de rappeler les méthodes employées par la diplomatie bourgeoise au cours de la deuxième guerre mondiale et qui constituent des exemples monstrueux non seulement d'hypocrisie mais encore de trahison de la part de Puissances fort importantes. C'est ainsi que certaines personnes s'étaient permises de dire qu'en ce qui concerne l'Union soviétique il ne saurait être question d'intervention illégale, que toute guerre contre l'Union soviétique était parfaitement légitime quel que soit l'Etat qui la lance et quelles que soient les raisons dont il s'inspire.

52. M. Vychinsky rappellera un autre exemple de la moralité politique de la bourgeoisie. En 1941, le colonel Moore-Brabazon, Ministre de la production aéronautique du Royaume-Uni, a déclaré que le résultat le plus heureux de la lutte sur le front oriental serait atteint si l'URSS et l'Allemagne s'épuisaient mutuellement, ce qui permettrait au Royaume-Uni d'occuper une position dominante.

53. Enfin, M. Vychinsky citera un troisième exemple. Le lendemain du jour où l'Allemagne a lâchement attaqué l'Union soviétique, une très haute personnalité des Etats-Unis n'a pu s'empêcher de dire que si l'Allemagne gagnait, il faudrait aider l'URSS, et si l'URSS gagnait, il faudrait aider l'Allemagne, et qu'il était donc préférable que ces deux pays s'entretuent. Ce dernier exemple est tout à fait caractéristique de la moralité que voudraient préconiser à l'Assemblée générale les représentants de l'Equateur, de l'Uruguay, du Chili, du Canada et *tutti quanti*. Cette moralité ne se fonde que sur un principe : à l'égard de l'Union soviétique tous les moyens sont bons pourvu qu'ils lui fassent le plus de mal possible, pourvu qu'ils aboutissent à sa destruction.

54. Le représentant de l'Equateur a-t-il réfléchi à cette question ? L'intervention qu'il a faite à l'Assemblée semble indiquer qu'il ne l'a pas fait, car ce n'est qu'ainsi qu'on peut expliquer l'ensemble de sornettes qu'il a fait entendre la veille à l'Assemblée, comme l'ont fait aujourd'hui les représentants du Canada et du Chili.

55. Le représentant de l'Uruguay (260ème séance) s'est particulièrement arrêté sur la question des principes dont s'inspire le Gouvernement de l'URSS. En marchant sur les brisées de certains orateurs qui l'avaient précédé, il a essayé de déformer la question et de démontrer que le marxisme affirmait que toute coopération entre les Etats socialistes et non socialistes était impossible. Il n'a fait là que répéter ce que l'Assemblée a entendu plus d'une fois au cours du mois dernier.

56. M. Vychinsky ne s'arrêtera pas particulièrement sur ces déformations qui ont été produites tant de fois à l'Assemblée générale et à la Première Commission. Dès 1934, au dix-septième congrès du parti communiste, le chef du peuple soviétique, le maréchal Staline, a déclaré que seuls les gens qui ne connaissent pas l'histoire peuvent tenter de déformer le marxisme. Le marxisme est l'expression scientifique des intérêts fondamentaux de la classe ouvrière. L'on s'est efforcé à l'Assemblée générale de détruire le marxisme en prétendant que l'on n'en a plus besoin. Pour détruire le marxisme, il faudrait détruire la classe ouvrière et c'est là une entreprise impossible. Comme le maréchal Staline l'a dit, depuis que le marxisme est apparu sur la scène mondiale, des dizaines, des centaines mêmes de gouvernements bourgeois ont essayé de l'annihiler. Que s'est-il produit ? Ce sont les gouvernements bourgeois qui ont disparu l'un après l'autre, alors que le marxisme demeurerait aussi fort qu'auparavant. Bien plus, le marxisme est arrivé à triompher dans la sixième partie du monde, dans le pays même où on pensait qu'il était annihilé.

57. Et voilà que maintenant l'on propose à l'Union soviétique de renoncer à sa politique extérieure fondée sur une théorie scientifique. On essaie de la persuader que ce n'est qu'en renonçant au marxisme que l'on pourra garantir la paix. Ces appels sont évidemment purement gratuits, car tout le monde sait bien que l'URSS ne renoncera pas à sa politique extérieure. Tout le monde sait également que cette politique est une politique de paix.

58. Le représentant de l'Uruguay s'est élevé contre la proposition bien connue du léninisme selon laquelle sans théorie révolutionnaire il ne saurait y avoir de mouvement révolutionnaire. Mais la théorie révolutionnaire n'est-elle pas scientifique ? Est-ce que la théorie darwiniste de l'évolution n'a pas été une théorie révolutionnaire dans les sciences naturelles ? Est-ce que ce n'est pas dans ce sens que le marxisme se trouve être une théorie révolutionnaire dans le domaine des sciences mondiales ?

59. Le marxisme est une théorie scientifique qui permet de comprendre non seulement dans quelle direction la société se meut à l'heure actuelle, mais aussi dans quelle direction elle va et doit se diriger dans l'avenir. Les représentants de l'URSS ont souligné plus d'une fois que le développement social est soumis à l'action de lois qui lui sont propres. Mais la société humaine est une société d'hommes conscients, qui doivent connaître les lois du développement social. La théorie du marxisme-léninisme permet précisément de se faire une idée claire des lois d'évolution de la société et, sur la base de ces lois, de déterminer la marche de la société en avant. Evidemment cela peut déplaire à certaines personnes, à certains groupements, à certaines classes et plus particulièrement aux classes vieilles qui, évidemment, ne quitteront pas la scène de l'histoire sans une certaine lutte.

60. La proposition la plus importante de la théorie scientifique et révolutionnaire du marxisme déclare qu'aucune formation sociale ne peut exister avant que ses forces de production ne soient décomposées. C'est là un facteur que ne com-

prennent pas ceux qui se permettent de critiquer le marxisme-léninisme en l'interprétant tout à tort et en essayant de persuader les naïfs que cette grande doctrine ne peut que servir d'obstacle à l'établissement de relations amicales entre les peuples.

61. Les temps de l'alchimie et de l'astrologie sont passés. L'époque actuelle est scientifique. Seuls ceux qui s'appuient sur des théories scientifiques peuvent de notre temps aller de l'avant.

62. M. Vychinsky s'arrêtera encore sur une autre question. Certaines délégations se sont crues en droit de s'immiscer sans vergogne dans des questions qui n'ont aucun rapport avec l'Organisation des Nations Unies. De quel droit se lancent-elles dans des discussions sur la structure de l'Union soviétique, critiquent-elles les lois, les dispositions qui régissent ce pays? Tout cela n'a rien à voir avec l'Organisation des Nations Unies et les Etats-Unis le comprennent bien lorsque, dans un rapport à son gouvernement, M. Stettinius, en 1945, disait qu'il fallait créer à l'Organisation des Nations Unies une atmosphère permettant à tous les pays de coopérer avec l'Organisation par l'adoption de mesures permettant d'atteindre les buts économiques et sociaux de celle-ci, d'après leurs propres méthodes, en tenant compte de leurs particularités économiques et politiques, et sans qu'il y ait la moindre ingérence dans leurs affaires intérieures. C'est sur ce principe qu'est basée l'Organisation.

63. En se permettant de noircir les méthodes soviétiques, certains représentants tels, par exemple, que les représentants de l'Uruguay, de la France, du Chili et de l'Equateur, ont oublié les principes qui devaient régir leur conduite. Ils n'aiment pas la structure de l'Etat soviétique; ce n'est là rien de nouveau, mais ils doivent savoir que, dans ce pays, on n'aime pas la structure qui existe dans les pays au nom desquels parlent ces représentants. Cependant, la délégation de l'URSS ne se permet pas de s'immiscer dans la vie de ces autres pays, contrairement à ce que font les représentants de certains pays.

64. A la Première Commission, la délégation de l'URSS a voté contre toute une série de dispositions du projet de résolution présenté par les Etats-Unis et le Royaume-Uni; elle s'est également prononcée contre l'adoption de ce projet dans son ensemble. A propos de certaines dispositions, la délégation de l'Union soviétique s'est abstenue, car elle considère que ces passages ne faisaient que répéter les dispositions de la Charte sans y rien ajouter. La délégation de l'URSS avait fait remarquer que ces passages avaient été incorporés dans le projet pour mieux dissimuler les autres dispositions, pour donner un caractère légal aux violations systématiques de la Charte que commet le bloc anglo-américain. Les interventions qui ont eu lieu à la présente séance de l'Assemblée générale confirment entièrement ce point de vue.

65. A ce propos, M. Vychinsky fera observer que le représentant du Chili, dans son intervention, a évité une question d'une grande importance. A la Première Commission, M. Vychinsky avait déclaré sans ambages que des faux s'étaient glissés dans les documents que le représentant du Chili avait cités. M. Vychinsky avait donc accusé le représentant du Chili d'usage de faux. A cette

déclaration, ce représentant n'a pas répondu. Il est évidemment impossible d'engager une polémique avec des personnes de ce genre, déclare M. Vychinsky.

66. L'intervention du représentant du Canada a également confirmé le bien-fondé des assertions de M. Vychinsky. M. Vychinsky relèvera en passant que M. Pearson a déformé ce que le représentant de l'URSS avait dit au sujet de l'Islande. Contrairement à ce que M. Pearson a affirmé, M. Vychinsky avait dit que, pour mener une guerre, il n'y a pas besoin d'avoir sa propre armée. Les guerres sont menées parfois sur des territoires reçus en bail d'autres gouvernements qui voient ces guerres d'un œil favorable. Souvent, l'on mène des guerres au moyen de forces fournies par d'autres gouvernements. M. Pearson n'a pas dit cela, car il a déformé les paroles de M. Vychinsky. Le représentant du Canada a dit aussi que la population de la Chine, de l'Union soviétique et des pays de l'Europe orientale amis de l'Union soviétique s'élève à 600 millions d'hommes. C'est là de la bien mauvaise arithmétique. M. Vychinsky, lorsqu'il a parlé de ces millions d'hommes, avait en vue le Congrès de la paix qui s'est tenu à Paris et auquel étaient représentées 561 organisations nationales et douze organisations internationales luttant pour la paix. Ce Congrès, qui s'est déroulé, en raison de l'opposition du Gouvernement français, en partie à Paris et en partie à Prague, groupait les représentants de 600 millions d'hommes. Quant à la population de la Chine, de l'Union soviétique et des pays amis de celle-ci, elle dépasse de beaucoup le milliard.

67. Malgré toutes les tentatives faites en vue de déformer l'esprit et la lettre du projet de résolution de l'Union soviétique, la délégation de ce pays estime que ce projet constitue le seul moyen d'assurer la paix et la sécurité du monde.

68. Il faut arrêter les préparatifs d'une nouvelle guerre. Il faut mettre fin à toutes les mesures inadmissibles qui sont prises systématiquement dans une série de pays pour préparer un nouveau conflit. Il faut le déclarer hautement, car c'est là un devoir devant la conscience des représentants, devant les peuples, devant tous les peuples et, en particulier, devant les peuples des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

69. Il est indispensable d'arriver à une interdiction sans condition des armes atomiques et à l'établissement d'un contrôle international rigoureux en vue de l'application de cette interdiction. Au lieu d'essayer de faire la leçon à la délégation de l'URSS, il vaudrait mieux essayer d'entendre ce qui se passe en dehors de la salle de l'Assemblée générale. Il faut entendre la voix de millions d'hommes, la voix des peuples qui réclament la paix.

70. Quelle que soit l'issue du scrutin qui aura lieu à la présente séance, la délégation de l'URSS sait que des dizaines et des centaines de millions d'hommes qui ont soif de paix, qui maudissent la guerre et qui, à juste titre, voient dans l'Union soviétique le porte-drapeau de la lutte mondiale pour la paix, voteront en dehors de cette salle pour le projet de résolution de l'URSS.

71. M. SANTA CRUZ (Chili) dit que par respect pour sa délégation il n'a répondu, ni à la Première Commission, ni, jusqu'ici, à l'Assemblée, à

l'accusation de déformation des textes que le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique a formulée en commission et qu'il vient de répéter devant l'Assemblée.

72. M. Santa Cruz déclare qu'il s'était contenté de citer à la Première Commission une traduction en espagnol de la version française de l'*Istoriia diplomatii*, à la page 175. Il donnera maintenant lecture du texte français lui-même, afin de permettre à l'Assemblée de le comparer avec les documents de la Première Commission et de juger s'il y a effectivement eu déformation. M. Santa Cruz affirme en conclusion qu'il n'est pas une seule ligne de la traduction en espagnol qui ne corresponde au texte dont il vient de donner lecture.

73. M. Vychinsky a relevé tout particulièrement les mots "*intrigaremos a todo el mundo*". C'est pourtant la traduction exacte de l'expression française "nous intriguerons tout le monde".

74. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare qu'en effet il a accusé M. Santa Cruz de déformer les faits. Il maintient cette accusation et il est prêt à l'étayer par des documents. Le 22 novembre 1949, M. Santa Cruz, prenant la parole à la Première Commission, a cité d'une façon inexacte un article de Lénine daté du 14 mars 1922. Alors que Lénine avait écrit que l'URSS susciterait l'intérêt du monde entier, le représentant du Chili lui a fait dire que l'URSS "comploterait contre le monde entier", ce qui constitue une erreur évidente de traduction.

75. Il y a d'autres exemples d'altérations de textes, mais M. Vychinsky se contente de citer celle-ci, qui est fort importante, en s'appuyant sur le texte du volume III de l'*Istoriia diplomatii* de Vladimir Potemkine.

76. Le PRÉSIDENT annonce que l'Assemblée va maintenant procéder au vote et que, conformément au règlement intérieur, c'est le projet de résolution recommandé par la Première Commission, intitulé "Éléments essentiels de la paix" (A/1150) qui sera d'abord mis aux voix.

77. M. ARCE (Argentine) demande le vote par division, non seulement sur les divers paragraphes, mais également sur les titres des projets de résolution, afin d'éviter toute confusion dans l'avenir. En effet, des difficultés se sont parfois présentées au Conseil de sécurité, lorsqu'on a mentionné des résolutions qui, après avoir été considérablement modifiées et, dans quelques cas, rejetées, avaient conservé leur titre primitif. Il est essentiel que la décision de l'Assemblée générale soit parfaitement claire et, pour cette raison, M. Arce propose que, quel que soit le projet de résolution par lequel on commence, l'on se prononce d'abord sur son titre, avant de mettre aux voix chacun de ses paragraphes.

78. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime que l'ordre de mise aux voix devrait être le suivant: il y a lieu de mettre aux voix le premier le projet de résolution de l'URSS, car c'est là le document fondamental que sa délégation a soumis à la 226ème séance. C'est ce projet qui a été mis aux voix le premier à la Première Commission.

79. M. Vychinsky demande donc que le projet de résolution de la délégation de l'URSS soit

mis aux voix le premier, paragraphe par paragraphe. L'Assemblée passerait ensuite au vote sur le projet de résolution de la Première Commission, projet à propos duquel M. Vychinsky maintient sa demande de vote paragraphe par paragraphe.

80. Le PRÉSIDENT rappelle que l'usage veut que l'Assemblée générale vote d'abord sur le projet de résolution recommandé par la Commission. Il respectera cet usage.

81. M. BEBLER (Yougoslavie), intervenant sur une motion d'ordre, demande que la première phrase du paragraphe 3 du projet de résolution de l'URSS fasse l'objet d'un vote distinct lorsqu'on votera sur ce projet.

82. Le PRÉSIDENT met aux voix le titre de la résolution recommandée par la Première Commission (A/1150).

Par 51 voix contre 5 le titre est adopté.

83. Le PRÉSIDENT met aux voix successivement les paragraphes 1 à 13.

Par 54 voix contre zéro, avec cinq abstentions, le paragraphe 1 de la résolution recommandée par la Première Commission est adopté.

Par 53 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le paragraphe 2 est adopté.

Par 54 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le paragraphe 3 est adopté.

Par 54 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le paragraphe 4 est adopté.

Par 53 voix contre 5, avec une abstention, le paragraphe 5 est adopté.

Par 52 voix contre 5 le paragraphe 6 est adopté.

Par 53 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le paragraphe 7 est adopté.

Par 53 voix contre 5, avec une abstention, le paragraphe 8 est adopté.

Par 54 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le paragraphe 9 est adopté.

Par 53 voix contre 5, avec une abstention, le paragraphe 10 est adopté.

Par 51 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le paragraphe 11 est adopté.

Par 52 voix contre 5, avec une abstention, le paragraphe 12 est adopté.

Par 52 voix contre 5, avec 2 abstentions, le paragraphe 13 est adopté.

84. Le PRÉSIDENT met aux voix l'ensemble du projet de résolution.

Par 53 voix contre 5, avec une abstention, l'ensemble de la résolution est adopté.

85. Le PRÉSIDENT met aux voix le titre du projet de résolution de l'URSS (A/1149).

Par 39 voix contre 5, avec 11 abstentions, le titre du projet de résolution de l'URSS est rejeté.

86. Le PRÉSIDENT met successivement aux voix les paragraphes 1 et 2 du projet de résolution.

Par 51 voix contre 5, avec 2 abstentions, le paragraphe 1 du projet de résolution de l'URSS est rejeté.

Par 39 voix contre 5, avec 15 abstentions, le paragraphe 2 est rejeté.

87. Le PRÉSIDENT met aux voix la première phrase du paragraphe 3.

Par 21 voix contre 13, avec 23 abstentions, la phrase est rejetée.

88. Le PRÉSIDENT met aux voix le reste du paragraphe 3.

Par 41 voix contre 5, avec 10 abstentions, le reste du paragraphe 3 est rejeté.

89. Le PRÉSIDENT déclare qu'aucun paragraphe du projet de résolution de l'URSS n'ayant été adopté, il n'y a pas lieu de mettre aux voix l'ensemble du projet de résolution puisqu'il a été rejeté.

La séance est levée à 13 h. 5.

DEUX CENT SOIXANTE-DEUXIÈME SEANCE PLENIERE

Tenue à Flushing Meadow, New-York, le jeudi 1er décembre 1949, à 15 heures.

Président: le général Carlos P. RÓMULO (Philippines).

Demande présentée par la Principauté de Liechtenstein en vue de devenir partie au Statut de la Cour internationale de Justice: rapport de la Sixième Commission (A/1054)

1. M. FERRER VIEYRA (Argentine), Rapporteur de la Sixième Commission, présente le rapport de cette Commission, ainsi que la résolution qui l'accompagne (A/1054).

2. Le PRÉSIDENT met aux voix la résolution proposée par la Sixième Commission.

Par 40 voix contre 2, avec 2 abstentions, la résolution est adoptée.

Enregistrement et publication des traités et accords internationaux: rapport de la Sixième Commission (A/1100): rapport de la Cinquième Commission (A/1108)

3. M. FERRER VIEYRA (Argentine), Rapporteur de la Sixième Commission, présente le rapport de cette Commission, ainsi que les résolutions qui l'accompagnent (A/1100).

4. Il signale à l'attention de l'Assemblée générale deux aspects de la question: en premier lieu, de grands progrès ont été faits au cours de l'année écoulée, notamment en ce qui concerne la publication des traités et accords enregistrés.

5. Du rapport présenté par le Secrétaire général (A/958) et d'un document de travail supplémentaire qui a été présenté à la Sixième Commission et qui indique le point où en était la publication au 26 octobre 1949, il ressort que, à cette date, vingt-deux volumes renfermant des traités enregistrés ou inscrits au répertoire avant le 24 décembre 1948 avaient été publiés.

6. Actuellement, le laps de temps qui sépare l'enregistrement de la publication des traités n'est plus que de dix mois.

7. L'Assemblée générale sait que la fin essentielle de l'Article 102 de la Charte est de porter à la connaissance du public les accords ou traités que concluent les divers États, et cela afin de faire échec à l'ancienne diplomatie secrète.

8. La Sixième Commission¹ juge qu'il est nécessaire de continuer à publier le *Recueil des Traités*

au rythme que l'on a observé jusqu'à présent. C'est pourquoi elle a fait figurer au troisième paragraphe de la résolution A une disposition invitant le Secrétaire général à prendre les mesures nécessaires en vue de réaliser la publication, dans le moindre délai possible, de tous les accords et traités enregistrés.

9. M. Ferrer Vieyra considère l'Article 102 de la Charte des Nations Unies, qui dispose que tout traité ou accord international conclu par un Membre des Nations Unies après l'entrée en vigueur de la présente Charte sera, le plus tôt possible, enregistré au Secrétariat et publié par lui, et qu'aucune partie à un traité ou accord international qui n'aura pas été ainsi enregistré ne pourra invoquer ledit traité ou accord devant un organe de l'Organisation. En d'autres termes, pour qu'un traité ou accord, bilatéral ou multilatéral, puisse être invoqué devant l'Organisation des Nations Unies (et cette notion s'étend à la Cour internationale de Justice), il faut qu'il ait été préalablement enregistré au Secrétariat.

10. En 1946, au cours de la deuxième partie de la première session de l'Assemblée générale, lorsque le règlement destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte a été adopté², une distinction très nette a été faite entre les caractères propres de deux démarches juridiques différentes, à savoir entre le dépôt de tout accord ou instrument international, d'une part, et l'enregistrement d'un accord ou instrument international, d'autre part. Cette question a été abondamment discutée à propos de la publication desdits instruments.

11. M. Ferrer Vieyra estime que le dépôt et l'enregistrement d'un instrument international, aux termes de l'Article 102 de la Charte, constituent une obligation juridique qui incombe aux États parties à la conclusion dudit instrument international. Les Nations Unies ne peuvent s'engager qu'à publier le plus tôt possible les traités et accords internationaux enregistrés par les États Membres. C'est seulement dans des conditions déterminées que le Secrétariat a pu être autorisé, par le règlement destiné à mettre en application l'Article 102, à enregistrer des traités. Il y est autorisé quand l'Organisation des Nations Unies est partie au traité ou à l'accord, et quand, sans être partie à l'accord, l'Organisation des Nations Unies y a été autorisée par une clause ou un article spécial.

¹ Pour la discussion de ce sujet à la Sixième Commission, voir les *Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Sixième Commission, 174ème séance.*

² Voir les *Documents officiels de la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale, 65ème séance plénière.*